

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 11 septembre 2017, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

10812, avenue du Parc-Georges

Permettre une marge avant principale de 3,18 m au lieu de 4,5 m.

4130, rue de Charleroi

Permettre un dégagement de 0,85 m au lieu d'un mètre entre le garage et la ligne latérale du terrain.

11931, avenue Hénault

Permettre une marge avant de 3,69 m au lieu de 4,5 m.

11963, avenue Matte

Permettre une marge avant de 4,23 m au lieu de 4,5 m et l'empiètement en marge avant du porche de 1,7 m au lieu de 1,5 m.

4650, rue d'Amiens

Permettre une marge latérale droite (côté ouest) de 0,8 m au lieu de 1,98 m.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, le 15 août 2017

La secrétaire d'arrondissement
Marie Marthe Papineau, avocate